



Probleme de remboursement assurance vehicule volé en loa

Par **thibet**, le **10/03/2015** à **13:08**

Bonjour' j ai acheté un véhicule en loa en 2011 et pris une assurance avec garantie valeur d achat en cas de vol

Prix du véhicule 11000 euros en cas de rachat loa 12500 euros en totalité

J ai solde mon loa de la somme restant a devoir de 7000 euros en 2013.

Mon véhicule vient d être vole et j ai justifie a l assurance que j avais bien solde. Or mon assurance me rembourse que le solde de 7000 euros me précisant qu avant 2013 je n en étais pas propriétaire. Considérant leur clause : prix d acquisition effectivement payé et justifié par l assuré.

Pourtant j ai payé mensuellement mon loa (4000 euros en tout) plus le solde lors du rachat.

Cela ne fait donc pas partie du prix d acquisition payé et justifié par l assuré ?

Merci

Par **Visiteur**, le **10/03/2015** à **13:27**

Bonjour,

le prix d'acquisition est de 7000€. Avant c'était un loyer... Vous êtes devenu propriétaire du véhicule au moment de l'acquisition... donc des 7000€.

Par **thibet**, le **10/03/2015** à **14:24**

Merci pour votre rapide reponse.Si je comprends bien. Si j étais toujours en location. Ma garantie vol n aurait servi a rien puisque je n aurai pas été propriétaire. Du coup j aurai en plus été obligé de continué à payer mes mensualites.

Comment se couvrir alors si je reprends un leasing

?